Saint SULPICE et CAMEYRAC

Bulletin Municipal • Juin 2017

n° 118

XIXème RASSEMBLEMENT DES SAINT-SULPICE DE FRANCE

XXème anniversaire

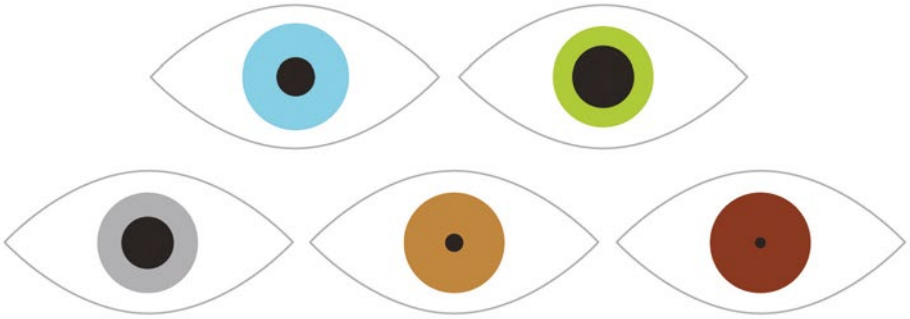

Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.

OPTICIEN CERTIFIÉ VeriSelect CERTIFICATION DE SERVICES

Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par **VERITAS,** organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

B&C OPTICIENS
21, place Maucaillou
33450 SAINT-SULPICE ET-CAMEYRAC
Tél. : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h.

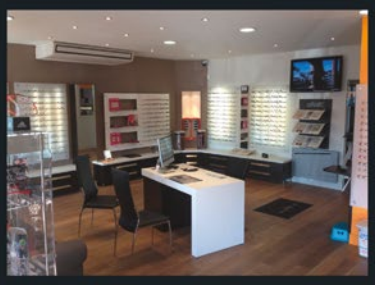

Les Opticiens Libres®
EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

RCS BORDEAUX B 442 762 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Rev - R0433

IP-FIX INFORMATIQUE

24 place maucaillou
Saint Sulpice et cameyrac
05.35.54.11.84

VENTE PARTICULIERS PROFESSIONNELS

DEPANNAGE MAINTENANCE INSTALLATION

CHATEAU
Saint-Sulpice
2000
BORDEAUX
Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU
S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

- La vie de la commune *p.4*
- Nos écoles *p.17*
- Conseil Municipal Enfants *p.20*
- Conseils municipaux *p.21*
- Nos associations *p.33*
- Environnement *p.36*
- Infos générales *p.37*
- Expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale *p.38*

Directeur de la publication : Pierre Jaguenaud - Rédaction et commission information : Ghislaine Jaurégui - Dépôt légal : à parution - Crédits photos : fotolia.com - Conception graphique et Impression : Sodal
Pour toute correspondance : Pierre Jaguenaud, 21 avenue de l'Hôtel de Ville ou mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr

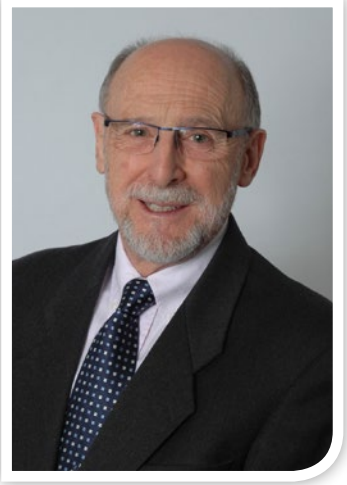

édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens

Notre commune vient d'être, pendant deux jours, le lieu de rassemblement des représentants de 17 Saint Sulpice venus de toutes les régions de France. Ce fut un moment fort et riche en convivialité et en amitié, l'occasion de faire découvrir notre bel environnement, d'échanger sur nos différentes communes. Merci à l'équipe organisatrice qui a préparé cet événement avec minutie depuis plusieurs mois, merci aux hébergeants qui ont accueilli les familles, merci aux jeunes qui se sont impliqués et ont participé avec enthousiasme à la réussite de cette manifestation. Nous pouvons être fiers de l'accueil réservé à nos hôtes et de l'image donnée par notre commune.

Les travaux de rénovation de notre Mairie se terminent et vous pourrez bientôt découvrir le nouvel accueil, plus fonctionnel, plus vaste et avec des services complètement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Tout a été revu et mis aux normes, avec la participation efficace de notre personnel municipal pour certains travaux complémentaires.

Vous avez pu aussi constater l'avancement des travaux de construction de la résidence Logévie rue des anciens Combattants ; elle sera livrée début 2018. Nous allons en profiter pour effacer les réseaux, en particulier en enterrant une partie du réseau électrique, et pour refaire une partie de la voirie.

> **« Je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de respecter les limitations de vitesse, en particulier dans les zones d'habitation. »**

C'est sur la voirie départementale que nous avons installé des plateaux ralentisseurs car en agglomération les travaux sont à la charge des communes. Je suis très souvent sollicité pour faire construire des ralentisseurs, mais ils ne peuvent pas être multipliés à l'infini et devant le domicile de chacun. Je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de respecter les limitations de vitesse, en particulier dans les zones d'habitation. Si chacun les respecte la sécurité sera améliorée, les nuisances sonores gommées. Il faut réellement prendre conscience de cela car ce ne sont pas toujours les autres qui roulent trop vite.

Pensons-y aussi pendant les vacances que je vous souhaite heureuses et reposantes, que vous quittiez ou pas notre commune.

Bon été à toutes et à tous.

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Le printemps 1917 est marqué par le début de la terrible bataille du Chemin des Dames dans l'Aisne.

L'offensive est donnée le 16 avril sur les ordres du général Nivelle qui a remplacé Joffre à la tête des Armées. Il veut concentrer un maximum de forces sur cette partie du front pour l'enfoncer et créer une brèche. Les Allemands tiennent la position sur ce plateau, limité au sud par la vallée de l'Aisne et au nord par celle de l'Ailette, depuis 1914. Ils n'y ont jamais été inquiétés et ont eu le temps d'en faire une forteresse avec tout un système de voies de communications souterraines.

Jusqu'au 15 mai, l'offensive n'est pas percutante et elle est plusieurs fois repoussée ou suspendue. On note des actes de désobéissance et des mutineries. Nivelle est remplacé par Pétain.

▲ Bleuets du Chemin des Dames

L'été sera marqué par des opérations ponctuelles jusqu'au 24 octobre où Pétain remporte une demi victoire au fort de la Malmaison. On estime les pertes à 200 000 soldats côté français.

La Chanson de Craonne et La Butte Rouge sont deux chansons engagées qui ont popularisé les mutineries.

Guy Benizeau

Ceux de St Sulpice et Cameyrac morts pour la France

2ème Quadrimestre 1917

Félix Joseph DARROUX

Félix Joseph DARROUX est né le 20 novembre 1879 à Manciet (Gers), au lieu de Escoubès, fils de Barthélémy DARROUX et de Anne DANDO.

Il est incorporé le 14 novembre 1900 au 144e R.I. de Bordeaux puis mis en disponibilité en 1901.

Il réside ensuite en région parisienne ; il se marie à Montreuil le 6 juillet 1905 avec Ernestine CERNUSCO. Le couple vient s'installer à St Sulpice et Cameyrac, au Leu où il est jardinier. Deux filles naîtront de cette union, Berthe en 1906 et Marthe en 1907 laquelle décèdera en 1908.

Bien qu'âgé de 35 ans, il est mobilisé le 14 août 1914 au 140e R.I.T. de Bordeaux puis sera affecté au 344e R.I. le 29 janvier 1915. Son régiment est employé à effectuer en alternance des travaux de voirie et de police. De santé fragile, il tombe malade en mars 1915 puis en avril 1917, son état se dégrade le 17 mai 1917. Il est évacué sur l'hôpital complémentaire n° 14 de St Nicolas du Port (Meurthe-et-Moselle) où il décède le 13 juin 1917. Il laisse une veuve et une orpheline.

Il repose dans la nécropole de Noviant aux Près (Meurthe-et-Moselle), tombe n° 2283.

Repas des aînés

Dimanche 15 janvier les aînés étaient rassemblés pour leur traditionnel repas des vœux.

L'adjudant Ravaillault de la brigade de gendarmerie de Carbon-Blanc est intervenu sur la prévention des cambriolages et sur les différentes arnaques auxquelles peuvent être confrontés les seniors.

Ghislaine Jaurégui a présenté les 7 séances de l'atelier du «Bien Vieillir» qui se tient actuellement à la salle RPA tous les lundis de 14h à 17h et a rappelé quelques informations sociales utiles. Enfin, elle a remercié les nombreux bénévoles qui s'impliquent à ses côtés tout au long de l'année.

Monsieur le maire a annoncé les projets de la commune (démarrage de la construction de logements sociaux dans le centre bourg, mise en accessibilité de plusieurs bâtiments communaux, réaménagement de la mairie, sécurité renforcée, etc.).

Enfin, selon la tradition 2 doyens de l'assemblée ont reçu des fleurs et un magnum de vin.

Merci au traiteur « CHEVRIER » pour l'excellent repas et à l'année prochaine dans une ambiance aussi chaleureuse !

Bourse aux vêtements printemps/été

Cette bourse fut encore très réussie. Merci aux déposants et aux acheteurs ! Une somme de 15 % sur les ventes est conservée par le CCAS au profit de ses actions envers des familles en situation de précarité. Félicitations à tous les bénévoles mobilisés pour l'occasion.

Rendez-vous pour notre prochaine bourse d'automne/hiver qui se déroulera du 25 au 28 septembre 2017.

Panneau numérique

Depuis le milieu du mois de mai un nouveau moyen d'information a été mis en place. Il s'agit d'un panneau lumineux situé en face de la sortie du centre commercial. Il vient en complément des moyens d'information «traditionnels», banderoles ou pancartes. Vous y trouverez des informations relatives à la vie communale ou bien de nos associations qui, bien entendu, pourront y faire figurer leurs manifestations. Pour ce faire, contacter une dizaine de jours avant, Aurélie Varas ou Sandrine Barois à la mairie.

Du nouveau à Saint-Sulpice !

CRISTINO VON BREE Couture
Créations et confections de vêtements, transformations, retouches
49, route de Montussan - sur RV au 06 40 58 54 26
Mail : cristinovonbree@free.fr
Blog : http://cristinovonbree.wix.com/accueil

FAMILLE D'ACCUEIL
(agrément pour 3 personnes)
Susana SANTOS
2, chemin de la Peyrette
Tél : 05 56 44 35 37 /06 20 66 02 59

Fête de la Saint-Vincent

Ce dimanche 22 janvier, Saint Sulpice fêtait la Saint Vincent, Saint Patron des vignerons

La manifestation a débuté avec l'accueil et le défilé, en tenue d'apparat, de neuf confréries : les Compagnons du Bordeaux, l'ordre des Bordeaux et Bordeaux Supérieur, la Frottée à l'ail, la Cerise d'Itxasou, les Huîtres d'Arcachon, Sainte Foy côte de Bordeaux, Saint Romain, le Bon Temps de Sainte Croix du Mont, la Connétablie en côte de Bourg. Egalement présents, les sonneurs de trompe de Montussan et les rouleurs de barriques de Lussac Saint-Emilion.

Une très belle messe chantée a été concélébrée par les Pères Singha et Barnagaud à l'église Saint Roch, magnifiquement décorée, avec la bénédiction de Saint Vincent et du vin.

Les rouleurs de barriques ont ensuite proposé une animation sportive, très remarquée, depuis l'église jusqu'à la salle des sports en passant par le centre commercial. Les voir évoluer avec autant d'équilibre et d'endurance fut un vrai plaisir pour les yeux.

Discours officiels du maire, Pierre Jaguenaud, du président de la CDC Philippe Garrigue, du conseiller départemental, Hubert Laporte et de monsieur Hébrard, président du comité Saint Vincent, rappelant des données historiques sur la Saint Vincent, exprimant la mémoire du passé viticole, la force de la terre, etc.

La Confrérie des Compagnons du Bordeaux a intronisé le Père Jacques Barnagaud, les adjointes Ghislaine Jaurégui et Michèle Taudin, Jean-Pierre Errath, architecte du Patrimoine ayant mené la restauration de l'église de Cameyrac et Pierre Jaguenaud, maire. Médailles et diplômes leur ont été remis.

Après une dégustation de vin offerte par les vignerons de Saint Sulpice, le traditionnel repas vigneron servi à la salle des fêtes a clôturé cette belle journée.

La prochaine fête de la Saint Vincent aura lieu l'année prochaine à Yvrac.

Omelette pascale

L'omelette pascale comme chaque année a rassemblé bon nombre de Saint Sulpiciens et Sulpiciennes.

La chasse aux oeufs qui s'est déroulée dans le parc de la mairie pour les plus petits et au presbytère pour les plus grands, a permis de ramasser de belles pommes de pin colorées. En échange, les enfants ont eu un joli petit sachet d'oeufs en chocolat. Tous nos petits chasseurs avaient pensé à prendre leurs paniers.

Iris Ferreira, lauréate 2017, s'est vu remettre des mains de Laetitia Da Costa, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, les récompenses pour avoir dessiné l'affiche de la manifestation.

Dès 12h30, les convives ont pu prendre l'apéritif offert par la municipalité dans le parc, puis passer à table afin de déguster l'omelette préparée par les bénévoles du comité des fêtes et du conseil municipal. Les barbecues étaient mis, comme à l'accoutumée, à disposition des habitants afin de poursuivre une grande partie de la journée ce traditionnel moment de partage et d'amitié intergénérationnel.

Carnaval

L'édition 2017 du Carnaval organisé par le comité des fêtes de la commune le 18 mars dernier a connu une nouvelle fois un grand succès.

Dès le début de l'après-midi, le stand de maquillage animé par l'association des P'tits loups et des animateurs de la commune n'a pas désempli.

Après l'élection du roi et de la reine, le cortège formé de chars confectionnés par les ALSH élémentaire et maternel regroupant 200 enfants, s'est élancé dans les rues de la ville, au rythme du son diffusé par le char musical de DJ Yoyo. Les rues principales du bourg ont été visitées et les confettis se sont répandus sur la chaussée. Revenu au point de départ, Monsieur Carnaval a été sacrifié sur le traditionnel bûcher.

A la salle des fêtes, un goûter a été offert aux enfants ayant participé, puis ils ont pu regarder un film d'animation. Pendant ce temps-là, les parents dégustaient les crêpes préparées par les cuisinières bénévoles du comité des fêtes.

La journée s'est achevée dans la bonne humeur, par une soirée déguisée sur le thème des années 80.

À la Bibliothèque

Mercredi jour des Poussins de la Peinture...

Pour la troisième année consécutive, l'atelier des poussins de la peinture dirigé bénévolement par Michèle Tahon a réuni cette année une douzaine d'enfants. Un «noyau dur» de 8 participants, fidèles et acharnés, est venu régulièrement. Les enfants (entre 7 et 11 ans) travaillent essentiellement sur leur imagination dont le point de départ se situe dans les contes, les légendes, ou les histoires d'animaux (comme les fables par exemple...). Chacun d'entre eux apprend à «manipuler» son imaginaire, avec comme outils ses idées, ses rêves, son expérience de la vie, ses envies, ses peines, ses désirs.

Dans l'atelier, nous utilisons la peinture acrylique (pour sa fluidité, son empâtement, son séchage rapide) mélangée à diverses structures (sable, gel...), les pinceaux, les brosses, les éponges, les couteaux et ... les mains! Tout est bon pour faire de la couleur, des formes, des dessins. Nous découvrons des artistes (Chagall, Van Gogh...). Nous vivons l'Art et le pratiquons.

La peinture permet de concrétiser cette abstraction souvent difficile à exprimer pour des jeunes enfants car entre le rêve (les idées) et la réalité (l'oeuvre imaginée) se trouve un gouffre que la peinture permet de franchir plus ou moins aisément selon l'individu. L'enfant se trouve sur un pont...un pont en pierre, un pont en bois, un pont en cordes... Il est souvent déstabilisé par son imaginaire qu'il confond avec la réalité, d'autant qu'il est habitué au monde virtuel qui l'entoure. La peinture lui permet de concrétiser ses désirs et d'en voir le résultat. Une exposition organisée le 23 juin à partir de 18h dans la salle du club du 3e âge (à côté de la bibliothèque), suivie d'un vernissage, sera l'occasion de faire découvrir leurs oeuvres, de mettre en valeur leur travail et de récompenser leurs efforts.

Cette année, les enfants ont réalisé un quadriptyque (ensemble de 4 toiles), en travaux dirigés, sur le thème de la fête pour la rencontre des Saint-Sulpiciens. Ce qui a permis de souder le groupe et de travailler ensemble. Chacun y a mis sa patte.

Encore un grand merci à Michèle pour son dévouement.

À la Bibliothèque

Contes de Pâques

Les contes de Pâques à la bibliothèque se sont terminés par une dégustation de lapins... en chocolat pour le plus grand bonheur des enfants.

RAM Galipette

Le vent et la pluie n'ont pas découragé les assistantes maternelles qui se sont retrouvées nombreuses à la bibliothèque le jeudi 18 mai.

Les tout petits ont pu toucher et découvrir les livres. Ils ont été captivés et ont participé aux histoires de Delphine Audouin.

Un beau moment de partage et de découverte avec ces tout petits.

Exposition photos reportée

En raison des travaux importants à la mairie, qui ne sont pas totalement terminés, l'exposition des photos prévue les 23, 24 et 25 juin dans les salons de la mairie et dont le thème est « photos animalières » est :

reportée au 22, 23 et 24 septembre prochains.

Ce contretemps, indépendant de notre volonté, permettra peut-être à quelques indécis de participer en se faisant inscrire à l'accueil de la mairie avant la fin du mois d'août.

Le frelon asiatique

Le printemps vient de sonner à nos portes et voilà que se profile un fléau qui inquiète nos concitoyens :

Le frelon asiatique

Avec un peu de bonne volonté, on s'aperçoit que nous pouvons agir utilement contre ce fléau. En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver, car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passe pas l'hiver et meurt. Seules les reines et jeunes reines se cachent dans les creux des arbres, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc...

Elles ne sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. C'est à ce moment là que nous pouvons agir en disposant dans nos jardins, en ville ou sur nos balcons des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids. **1 reine = 2 à 3000 individus.**

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles en plastique d'eau minérale, de percer 3 trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis. Il suffit de laisser ces pièges en place de la mi-février à fin juin ou jusqu'à l'arrivée du froid.

Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts et sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

Merci de votre lecture et à vos pièges !

Action Gérontologique sur la thématique du Yoga du rire

L'Atelier du Rire dirigé par Florence Goisset, propose gratuitement un atelier de prévention, seniors retraités, de 8 séances d'1h à 1h15 pour 10 à 15 personnes.

L'objectif est de favoriser le maintien de l'autonomie.

Contenu de l'atelier : accueil et présentation du yoga du rire et de ses bienfaits, éveil du corps et respiration (apprendre comment par les rires et la respiration on apporte plus d'oxygène au corps et au cerveau), libération des tensions (apprendre à rire sans envie), rires (apprendre différentes techniques du rire), méditation du rire (bouquet final pour ceux qui n'ont pas assez ri pendant la séance), relaxation guidée pour terminer.

Cet atelier qui fait partie d'un contrat d'objectifs entre la Carsat et l'Atelier du Rire débutera le mardi 5 septembre de 14h30 à 15h45

Petite salle des fêtes.

Inscriptions auprès de Florence Goisset au 06 07 72 42 33

Concert Vox Vesunna

Ce samedi 11 mars 2017, cette magnifique église Saint Jean Baptiste de Cameyrac recevait le Concert Vox Vesunna, chœur d'hommes du Périgord dirigé par la chef de chœur Valérie Clère.

Cette « musique pour tous » composée de chants sacrés, de chants du monde basque, russe, négro-spirituals, etc. a conquis durant 1h30 un public venu nombreux, enthousiasmé, qui, à la fin du spectacle, a longuement ovationné ces choristes amateurs composés de ténors 1 et 2, de baryton et de basse.

Hommage à Josy DUMONT

Après une très longue et cruelle maladie, Josy vient de nous quitter ce lundi 8 mai 2017, à l'âge de 70 ans.

Dotée de multiples talents, Josy a mis en scène d'extraordinaires spectacles de la « Nuit des Arts » où elle fédérait avec son mari et ses nombreux amis beaucoup de gens de Saint Sulpice et Cameyrac. Mise en scène, costumes, rythmes, tout était remarquable.

A la demande du maire Pierre Jaguenaud, elle a rejoint l'équipe municipale de 2001 à 2008 comme adjointe à la culture et responsable du Centre Communal d'Action Sociale où elle a donné beaucoup de sa personne et de son temps. Attentive aux autres, elle était appréciée de toute son équipe.

Son dynamisme, son enthousiasme, sa gentillesse, son humanité, n'avaient d'équivalent que sa modestie.

A son mari, ses enfants et petits enfants, à toute sa famille, nous adressons nos condoléances attristées.

Décès de Pierre NEE

L'ARESC vous fait part du décès de son président-fondateur Pierre NEE, survenu le 9 avril 2017.

Pierre NEE est né le 15 octobre 1935 à Bergerac. Après avoir habité Lormont, il vient s'installer dans notre commune de Saint Sulpice et Cameyrac dans les années 90 ; Passionné par le patrimoine communal que représentent nos deux églises, il s'est totalement investi de 1996 à 2010 à la tête de l'association qu'il avait fondée avec quelques amis et on lui doit, entre autres, la restauration des vitraux de l'églises Saint Roch et le porche de l'église Saint Jean-Baptiste. L'ARESC qui le remercie pour l'impulsion donnée à l'association, poursuivra l'action qu'il a mise en route et souhaite désormais qu'il repose en paix.

Jean-Jacques GARNIER

La grande famille des Saint-Sulpice de France

17 communes des Saint Sulpice de France, de l'Ile et Vilaine au Tarn en passant par la Charente, Charente Maritime, Gironde, Haute Vienne, Creuse, Isère, Haute Saône et l'Yonne...soit près de 300 personnes se sont réunies les 20 et 21 mai derniers pour fêter chez nous le 19e rassemblement et le 20e anniversaire de cette manifestation initiée en 1997 par Annick Tusseau de Saint Sulpice de Loire Atlantique et Marcel Janaillac, alors maire de Saint Sulpice de Roumagnac, aujourd'hui décédé.

Trois visites étaient programmées : le samedi après-midi pour tout le monde la visite de Planète Bordeaux et le dimanche matin, en 2 groupes, les visites de Saint Emilion et de Bordeaux.

Notons que le repas du samedi soir a été animé par de très belles prestations du magicien Florian Sainvet, Saint-Sulpicien. Il est aujourd'hui champion de France et vice champion d'Europe de magie.

Bernard Poncelet tient à remercier tous les habitants de Saint Sulpice qui ont hébergé « et chouchouté» nos visiteurs. Merci aussi au comité des fêtes, à Saint Sulpice Loisirs, au CRAM, aux P'tits loups, aux centres de loisirs élémentaire et maternel, aux jeunes artistes peintres de Mme Tahon, sans oublier tous les bénévoles.

Nous vous proposons en images les temps forts de ces deux journées exceptionnelles riches en émotion et en retrouvailles.

▲ Acceuil des Saint Sulpice de France ▲

▲ Accueil des Saint Sulpice de France et explication du programme

▲ Exposition des 18 rassemblements des Saint Sulpice de France

▲ Blasons et carte des Saint Sulpice réalisés par les enfants des centres de loisirs maternel et élémentaire

▲ Petit déjeuner bien mérité ▲

▲ Cérémonie d'ouverture : discours de monsieur le maire accompagné de Bernard Poncelet

▲ Un aperçu des marchés de terroir et des productions des Saint Sulpice de Royan, Laurière et le Guérétois

▲ Moment de détente en dansant le madison

▲ Arrivée à Planète Bordeaux et... ▲

▲ Dégustation !

▲ Quelques belles décorations, parmi tant d'autres... ▲

▲ Tout le monde attend la clé ... comment va t-elle arriver ?

▲ La clé est arrivée en drone !

▲ Corinne Bernard, 1ère adjointe à Saint Sulpice de Royan, transmet la clé symbolique qui restera dans la commune pendant 1 an

Balade à Saint Emilion avec le petit train

Découverte de Saint Emilion

Balade sur la Garonne, sur le bateau Burdigala

Intronisations de Jacques Gay-Bellile, Francette Videau et Jeannine Juvin

L'ensemble des convives

Coucou à nos jeunes qui ont servi les repas

Les maires et les représentants des communes, après l'échange des cadeaux, se préparent à chanter...

Le Saint Sulpice offert à notre commune par la commune de Saint Sulpice des Rivoires

Cest fini... tout le monde se dit au revoir en chantant la chanson - Viens Saint Sulpice est en fête - réactualisée chaque année par son auteure, Jeannine Juvin

SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

FETE LOCALE

cour de la bibliothèque

Vendredi
CONCERT DES OUTSIDERS
22h

fête foraine
AVEC MANEGES
tous les jours
grillades et buvette sur place

Samedi après-midi
tout le monde en rouge et blanc
16h: jeux landais en famille

Samedi soir
Soirée paëlla 20h
inscriptions en mairie
Feu d'Artifice 23h
Retraite aux flambeaux pour les enfants

Dimanche
Bric à Brac extérieur 8h
Cour bibliothèque

Comité des fêtes de St Sulpice et Cameyrac

OUTSIDERS

DJ YOYO BY MUSIC SHOW

30 JUIN, 1er et 2 JUILLET

site: www.festi-sulpice.org

Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS
06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63
Richard Xavier
8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac
Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades
Papiers peints - revêtements sols & murs
Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet
Sinistre/Dégât des eaux
epr.richard@orange.fr
www.enduit-enduit-revetement.fr

ISA
INTER SERVICES ASSURANCES
INTER SERVICES ASSURANCES
Société de courtage d'assurances
8 place Maucaillou - 33450 St-Sulpice-et-Cameyrac
Tél. 05 56 30 89 80 - Fax 05 56 30 85 05
RCS BX 340 495 126 - Numéro ORIAS 07 000 250

PrestigeHome
Conseil en immobilier
Professionnelle depuis 1990 des transactions immobilières,
Christine Girard vous accompagne tout au long de votre projet .

Pour contacter **l'agence de Saint Sulpice 06 21 55 33 26 - 05 56 72 19 51**
www.prestigehome.fr / contact@prestigehome.fr
33 450 Saint Sulpice et Cameyrac

Carte professionnelle n°33483-2105 – RCS : Bordeaux 400 494 704 000 28 – Affilié à la Caisse de Garantie de l'Immobilier : GALIAN

FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PRIVEES
CONSTRUCTIONS FUNERAIRES
Tarifs crémation extrêmement compétitifs
B. QUINTANA
SAS FUNECAP OUEST
SIEGE SOCIAL
91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - **Tél. 05 56 77 55 60** - Fax 05 56 38 90 31
AGENCE
81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - **Tél. 05 56 24 35 22**

Nos écoles

Plantation

Activités manuelles

Activités sportives

On fait notre menu

Festival du Jeu

Accrobranche

Activités manuelles

Activités sportives

Vacances aux centres de Loisirs

Festival du Jeu

Cap Science

Épouvantail

Classe Poney

Une semaine de classe Poney pour les 2 classes de CE2 au Pôle Equestre de Laurent Pamiès à Saint Sulpice et Cameyrac

Nos écoles

Sortie stade bordeaux

Ateliers bricolage

Atelier hip-hop

Atelier premiers secours croix rouge

Le SMiLe
(espace ados 11/17 ans)

Atelier théâtre

Sortie accrobranche

Sortie cinéma

Wake parc izon

Soirée raclette

Sur 400 participants, Lou Casas, Tom Bauthéas et Iban Gilbert finissent 3e du raid Aventure catégorie - de 10 ans

Wake parc Izon

Sortie stade bordeaux

Les auteurs

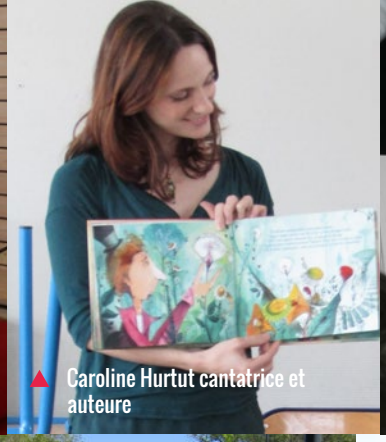

Caroline Hurtut cantatrice et auteure

Dédicace pour la classe

Les épouvantails guident notre chemin lors de Lis Tes Ratures...

Isabelle Simler auteure, illustratrice

René Courgeon au CLAS

Lis Tes Ratures - Rencontre dans les classes

Travaux des classes

René Courgeon lit une histoire

Conseil Municipal Enfants

C'est fini après deux ans de travail sérieux

Durant leurs deux années de mandat, nos jeunes conseillers du CME n'ont pas « chômé » et ont œuvré sur de grands projets.

L'environnement a été leur sacerdoce et à la rentrée les écoliers de l'école élémentaire du « Cèdre Bleu » ne verront plus les barquettes en plastique qui laisseront leur place à de jolis ramequins et assiettes.

Ils pourront se servir seuls les crudités et le dessert à la chaîne.

Cette dernière sera également rallongée comme ils l'avaient souhaité afin qu'il y ait moins de casse.

Les verres en verre seront remplacés par des verres en plastique comme au collège.

Une centaine de plateaux colorés et plus légers ont déjà remplacé les anciens.

L'équipe d'animation du centre de Loisirs travaille également sur la réalisation d'un potager et la mise en place d'un composteur. En effet, en début de mandat, les enfants élus avaient souhaité rencontrer Maria Dauphin maitre composteur de la commune qui leur avait livré tous les secrets et bienfaits du compost... C'est pratiquement chose faite.

Le projet avec les étudiants du Lycée des Iris arrive à son terme avec deux réalisations :

- un protège-cahier pour le cahier de liaison de l'école élémentaire,
- un carnet de loisirs pour communiquer entre les centres de loisirs et les familles.

Les élèves des deux écoles en possèderont un dès la rentrée.

▲ Choix des couvertures

Les étudiants sont venus plusieurs fois rencontrer les enfants afin d'échanger avec nos jeunes conseillers.

Tous garderont un très bon souvenir de ce moment de partage.

Leur mandat s'achève donc sur une belle note et de très belles réalisations. De nouvelles élections auront lieu à la rentrée, donc futurs conseillers vous avez tout l'été pour penser à vos projets si vous souhaitez vous présenter !!!!!

Les bénévoles du CLAS

Un petit clin d'oeil aux bénévoles du CLAS qui aident à l'accompagnement des devoirs toute l'année auprès des enfants de l'école élémentaire.

▲ De gauche à droite :
1er rang : Zina, Jean-Louis, Corinne, Martine, Marie
2e rang : Frédérique, Willy (animateur), Hélène, Marie-Thérèse et Laetitia (adjointe à l'Enfance).
Il manque Virginie (animatrice), Michèle, Jean et Georges.

Procès-verbal de la séance du 9 février 2017 à 20h

L'an deux mille dix sept, le neuf février, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal :
3 février 2017

Etaient présents :
M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Seigneur, Jaurégui, Courtazelles, Taudin, Laurisse, Da Costa adjoints – Mmes et MM. : Ornon, Desalos, Quintal, Gratia, Deschamps, Barbin, Lavigne, Jolly, Philippe, Rouxel, Grenet, Mazuque, Magri, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Medevielle à M. Barbin, M. Poncelet à Mme Da Costa, Mme Bonnamy à Mme Ornon, M. Pulcrano à Mme Mazuque, M. Budis à Mme Magri.
Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan
Mme Jaurégui a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I)

L'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové indique que la communauté de communes existant à la date de publication de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi soit à compter du 27 mars 2017 sauf, si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

La commune de Saint Sulpice et Cameyrac, compétente en matière de plan local d'urbanisme, souhaite conserver la maîtrise de son développement, notamment au regard de l'exigence minimale de logement social de 25% d'ici à 2025. Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de compétence du PLU vers la communauté de communes du secteur de St Loubès.

Marché fractionné à bons de commande pour réaliser des travaux de voirie

M. Courtazelles préconise de lancer un marché fractionné à bons de commande avec un montant minimal de 20 000 € et un montant maximal de 200 000 € pour un an, renouvelable 2 fois, avec l'assistance d'un maître d'œuvre pour nous aider à réaliser les études et à suivre les divers travaux de voirie prévus.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre le cabinet ADDEXIA pour nous assister aux taux ci-dessous et autorise M. le maire à lancer la procédure de consultation.

Montant de travaux < 50 k€ HT	T1 : 6,50 %
50 k€ HT < ou = montant des travaux < 150 k€ HT	T2 : 4,80 %
150 k€ HT < ou = montant des travaux	T3 : 3,90 %

Information relative aux avenants au marché de travaux de mise en conformité accessibilité de la mairie

M. le maire informe le conseil municipal que les travaux de mise en conformité accessibilité de la mairie ont nécessité quelques adaptations par rapport au bâti ancien du bâtiment existant et à la demande du contrôleur technique. Le montant du marché initial total est de 284 230,17 € HT.

Lot	Dénomination du lot	Entreprises retenues	Montant du marché initial	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché
1	Gros-œuvre	MAB SO	128 000 € HT	1 463,50 € HT	129 463,35 € HT
3	Serrurerie	SORA Garnier	6 856 € HT	1185 € HT	8041 € HT
5	Plâtrerie	MA décoration	14 527 € HT	591,20 € HT	13 121 € HT
6	Menuiseries intérieures	Brunet	19 581 € HT	665 € HT	20 246 € HT
7	Electricité	Frapier	18 506,26 € HT	2 622,86 € HT	21 129,12 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les avenants proposés ci-dessus.
Le nouveau montant total du marché est de **290 757,73 € HT**.

Avenant à la convention technique conclue avec la SAFER Aquitaine-Atlantique

Précédemment, une convention technique précisant les modalités de la mission de surveillance du marché foncier sur le territoire de la commune a été conclue avec la SAFER Aquitaine-Atlantique. La signature du présent avenant permettra l'activation d'un compte sur le site internet cartographique «Vigifoncier Aquitaine-Atlantique» afin que la commune puisse accéder directement aux informations de veille foncière sur son territoire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'avenant à la convention technique et autorise M. le maire à signer cet avenant.

Tarifs complémentaires du Point Jeunes (SMILE)

Afin de répartir les tarifs par rapport au coût des sorties/activités proposées, **le conseil municipal a décidé à l'unanimité** de compléter la délibération prise lors du conseil municipal du 28 juillet 2016, en ajoutant les tarifs supplémentaires comme suit :

Tarifs de base pour les sorties/activités avec quotient familial pour les enfants de la commune	
Sortie/Activité comprise entre 5 euros et 10 euros	3,00 €
Sortie/Activité comprise entre 10 euros et 15 euros	5,00 €
Sortie/Activité comprise entre 15 euros et 20 euros	8,00 €
Sortie/Activité comprise entre 20 euros et 30 euros	12,00 €
Sortie/Activité comprise entre 30 euros et 50 euros	18,00 €
Sortie/Activité comprise entre 50 euros et 75 euros	30,00 €
Tarifs sans quotient familial pour les soirées au SMILE sans intervenant extérieur dans la limite d'une soirée par trimestre	
Soirée comprise entre 5 euros et 10 euros	3,00 €
Soirée comprise entre 10 euros et 15 euros	5,00 €

Questions diverses

Présentation des résultats de la consultation relative au marché public de travaux de la RD13

M. Courtazelles explique que la commission a classé les offres comme suit, conformément aux critères de sélection : Prix sur 70 et valeur technique sur 30. La commune a reçu 2 offres : Eurovia 83,39/100 et Colas 87/100. La commission a décidé de retenir l'offre la mieux-disante, remise par l'entreprise COLAS SUD OUEST pour un montant global de 92 035,30 € HT. Le conseil municipal a pris connaissance des résultats du marché public de travaux pour la réalisation des aménagements de sécurité de la RD13 et autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Lancement de la procédure de relèvement des concessions

M. le maire explique que pour éviter de réaliser un nouveau cimetière, il propose de relever les concessions en état d'abandon dans les deux cimetières de St Sulpice et de Cameyrac dès à présent compte tenu de la longueur de la procédure. La reprise d'une concession ne peut pas intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession, et 10 ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.
Un procès-verbal des concessions à reprendre est dressé par M. le maire en présence du chef de la circonscription de la gendarmerie. Suite à cela, le procès-verbal est notifié à la famille lorsque celle-ci est connue. Le procès-verbal est affiché à l'entrée du cimetière, et, est tenu à disposition en mairie. La reprise des concessions peut être prononcée à l'expiration d'un délai de 3 ans suivant l'accomplissement des formalités de publicités et suite à l'établissement d'un nouveau procès-verbal. Le maire a ensuite la faculté de saisir le conseil municipal pour qu'il décide ou non de reprendre les concessions. Si le conseil municipal décide la reprise, le maire peut prendre un arrêté de reprise, puis engager le relèvement des concessions concernées.

M. Grenet interroge sur l'utilité et la sécurité des bornes en bois installées récemment au carrefour de l'allée de la Pépinière et du chemin Large, uniquement sur 1 côté.
M. Courtazelles indique que les services municipaux ont installé les bornes en bois fournies par le riverain, pour remplacer les picots métalliques présents depuis de nombreuses années. M. le maire indique que si les autres riverains fournissent des bornes identiques, les services municipaux les installeront également.

M. Grenet indique qu'il n'a pas été porté à sa connaissance les résultats de la consultation relative au remplacement du tracteur. M. le maire envoie chercher le dossier. M. Courtazelles expose les résultats de la consultation, selon les 3 critères définis (prix 50%, technique 40%, délai 10%) : Rullier 80,67/100, Guenon 82,10/100 et Chambon 100/100. L'établissement Chambon a été retenu pour une offre de 33 600 € TTC (achat 42 000 € et reprise 8400 €).

La séance est levée à 21 h30

Procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 à 20 h

L'an deux mille dix sept, le seize mars, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal :
10 mars 2017

Etaient présents :
M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Courtazelles, Taudin, Laurisse, Da Costa adjoints – Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Quintal, Gratia, Deschamps, Barbin, Lavigne, Jolly, Philippe, Pulcrano, Grenet, Mazuque, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Medevielle à M. Gratia, Mme Jauregui à Mme Taudin, M. Budis à M. Pulcrano, Mme Magri à Mme Mazuque.
Absents excusés : M. Desalos, M. Lambert, Mme Meudan, Mme Rouxel
Assistait à la séance : néant

M. Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2017 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire dans la construction budgétaire des communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants.

Après avoir évoqué le contexte mondial, européen et national, M. Laurisse fait un résumé de la situation de la commune et des tendances budgétaires : baisse de la DGF versée par l'Etat, augmentation de 0,6% du point d'indice en 2016, augmentation de 0,6% en 2017, glissement technicité vieillesse, amendes SRU, les dépenses obligatoires et l'augmentation des TAP. Malgré cela, les investissements sont significatifs (RD13, mairie, église de Cameyrac, Point Jeunes, etc.). En 2017, l'ouverture du Point Jeunes est consommatrice de salaires et de fonctionnement puisque les recettes sont très inférieures aux coûts (transports, entrées des sorties, intervenants, etc.). La participation demandée aux familles ne représente qu'une faible part des dépenses.
Globalement, la comparaison de la réalisation de l'année 2016 tant par rapport au budget qu'à l'année précédente 2015 montre une évolution des dépenses contenue malgré la fin de la montée en charge des nouvelles dépenses mises à la charge des communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et malgré des dépenses d'entretien exceptionnelles. L'évolution des frais de personnel est également mesurée en proportion de l'ensemble des opérations de gestion, les recettes quant à elles restant stables malgré la baisse de la DGF. Au final l'excédent de fonctionnement évolue ainsi avant virement à la section d'investissement : 2014 : 620 k€, 2015 : 539 k€, 2016 : 609 k€ soit une augmentation de 70 k€ entre 2016 et 2015. La commune retrouve presque le niveau de 2014 malgré les baisses successives de la DGF et cela prouve le bien-fondé des petites augmentations des taux des taxes votées.

Le montant des dépenses d'investissement se monte à 983 k€ tandis que les recettes se montent à 995 k€ soit un écart de 12 k€. Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté de l'an dernier de 334 k€ et du virement de la section de fonctionnement de 221 k€, l'année 2016 se traduit par un excédent de 568 k€. Les restes à réaliser en 2017 seront importants, compte tenu de la réalisation en 2017 de l'essentiel des travaux mairie et aménagement RD13. En matière de recettes, les restes à réaliser en matière de subvention seront importants pour les mêmes raisons que pour les dépenses.

Concernant les tendances budgétaires et grandes orientations de notre commune, le projet de loi de finances 2017 reprend les lois de finance 2015 et 2016 par la baisse des dotations. Bien que diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017, elle continuera de peser sur nos finances. Nous estimons en l'absence de chiffres à ce stade la diminution aux alentours de 20 k€. M. le maire ajoute que l'amende au titre de l'article 55 de la loi SRU a été revalorisée, le taux est passé de 20 à 25% du potentiel fiscal par habitant multiplié par le nombre de logements sociaux manquants, soit 10 K€ supplémentaire, ce qui porte l'amende annuelle à 55 K€ et que la participation au SIAEPANC de Bonnetan est passée de 1€ à 1,5 €/habitant pour 2017.

Comme l'an dernier, compte tenu des constats précédents, les économies continueront à être recherchées en section de fonctionnement de façon à maintenir une capacité de financement suffisante pour assurer nos investissements futurs qui seront

lourds. Nous chercherons à limiter les dépenses d'achats et de services extérieurs à l'évolution de l'inflation par rapport au budget précédent.

En termes de fiscalité notre commune reste particulièrement attractive. Au regard de ces positions, de la contrainte sur nos recettes que les économies de gestion ne devraient pas suffire à contrebalancer, nous faudra t-il envisager une évolution raisonnable de notre fiscalité ?
Les principaux investissements pour 2017 sont pour une part dans la continuité de 2016 (mairie et RD13) et d'autre part dans des propositions qui seront à valider et qui portent sur : Les aménagements routiers lourds liés aux nouveaux lotissements et aux réfections nécessaires, des besoins lourds également en terme de rénovation des bâtiments notamment pour l'accessibilité PMR, des travaux électriques et d'éclairage public en lien également avec les nouveaux lotissements, le lancement d'un ALSH à la maternelle, des acquisitions de terrain à faible prix au M^2 pour assurer des opportunités futures à la commune, les subventions pour le logement social, Galipette et la continuité de la rénovation de l'église de Cameyrac, pour lesquels nous rechercherons le maximum de subventions.
Le désendettement de la commune est significatif depuis 2014. Compte tenu des perspectives évoquées, un nouvel emprunt devra être contracté pour faire face aux investissements importants envisagés en 2017. L'ensemble de nos emprunts sont à taux fixe, et globalement l'encours de la dette a diminué sur 3 ans.
Après en avoir débattu **le conseil municipal approuve à l'unanimité** la présentation du Débat d'orientations Budgétaires.

Fonds de soutien à l'investissement local, proposition d'adhésion au contrat de ruralité du pôle Cœur Entre 2 Mers

Le fonds de soutien à l'investissement public local comporte 2 enveloppes : une première enveloppe correspondant à la DETR, et une seconde enveloppe destinée à financer les projets inscrits dans un contrat de ruralité pour obtenir le FSIPL. Pour pouvoir bénéficier de ces financements, il convient d'adhérer au contrat de ruralité proposé par le pôle territorial cœur entre 2 mers et d'approuver les projets éligibles suivants et leur plan de financement correspondant :

- **ASLH maternel**, enveloppe globale estimée à 700 000 € HT, et l'ensemble des aides financières est évalué à 60%.
- **église de Cameyrac**, enveloppe globale estimée à 330 000 € HT, et l'ensemble des aides financières est évalué à 75%, selon le programme communiqué par M. Errath, maître d'œuvre, retenu pour l'ensemble de travaux.
- **rues de Magnan Nord et Ouest**, enveloppe globale estimée à 290 000 € HT, et l'ensemble des aides financières est évalué à 37,2 %.
- **rue des anciens combattants**, enveloppe globale estimée à 75 500 € HT, et l'ensemble des aides financières est évalué à 40,5%.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au contrat de ruralité du pôle entre 2 mers, de retenir les projets présentés et leur plan de financement, donne mandat à M. le maire pour solliciter les aides financières et effectuer l'ensemble des démarches nécessaires, y compris à passer les marchés publics.

Dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2017

M. Laurisse expose que le Code Général des Collectivités territoriales autorise l'exécutif d'une collectivité territoriale d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2017, et à condition que les crédits correspondants soient inscrits au budget de l'exercice 2017 lors de son adoption. Dans les limites de 99 784,76 € (Immobilisations corporelles) et de 240 748,92 € (immobilisations en cours), nous pouvons procéder aux acquisitions et travaux suivants :
Chapitre 20 - Article 202 révision du PLU 600 € TTC, Article 2041 Participation travaux éclairage public - Eclairage public Route de Boutin Simon 1 476 € TTC, Article 2051 Licences - Logiciel informatique Point Jeunes 630 € TTC
Chapitre 21 - Article 2188 Autres immobilisations - Standard téléphonique Mairie 5 870 € TTC
Chapitre 23 - Article 2313 Constructions : Bandeaux du Point Jeunes 1 500€ TTC, Rampe accessibilité PMR du Point Jeunes 5 800 € TTC, ASLH maternel -géomètre 1 632 € TTC
Article 2315 Installations matériels et outils : Radar pédagogique RD13 4 550 € TTC, Panneaux Magnan Nord et Ouest 904 € TTC.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ces propositions et donne mandat à M. le maire pour engager ces dépenses.

Transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet à 35/35ème

Un agent occupe actuellement un poste à 28/35ème. Compte tenu des missions de direction et d'animation qui lui sont confiées, il est amené très fréquemment à effectuer des heures

complémentaires. C'est pourquoi, il est nécessaire de transformer le poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet à 35/35ème.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires

Approbation du règlement intérieur du Point Jeunes (SMILE)

Mme Da Costa explique qu'il est nécessaire d'établir un règlement intérieur pour le bon fonctionnement du Point Jeunes «SMILE». Il sera ensuite communiqué aux familles des usagers. Après l'exposé des modalités de fonctionnement du Point Jeunes indiquées dans le projet de règlement intérieur, **le conseil municipal décide à l'unanimité** de retenir cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

zéro phytosanitaire : réalisation d'un diagnostic

La transposition de directives européennes en droit français réglemente plus sévèrement à compter du 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment par l'interdiction d'un certain nombre de ces produits dans les espaces ouverts au public et sur le domaine public. Pour faire face à cela, il convient de trouver d'autres alternatives : manuelle, mécanique, réduction des espaces à entretenir par des plantations adaptées (paillage, couvre-sol, graminées, etc.). L'agence de l'eau va au-delà de la réglementation, et incite les collectivités à aller vers le zéro phytosanitaire, en leur octroyant des aides financières pouvant atteindre 70%. Il est possible d'obtenir des dérogations ponctuelles pour les terrains de sports et les cimetières. Dans le cadre de cette démarche, M. Seigneur propose d'effectuer un devis pour réaliser un diagnostic. Celui-ci aura pour objectif de proposer des solutions adaptées aux problématiques auxquelles la commune est confrontée. Il permettra ensuite au conseil municipal de se prononcer en faveur ou non du zéro phytosanitaire.

Achat d'un angle de terrain pour sécuriser le carrefour rue de Magnan Ouest

Pour permettre la construction de logements sociaux rue de Magnan Ouest, M. Courtazelles explique qu'il est nécessaire d'adapter la voirie à ce nouveau flux de circulation, notamment le carrefour situé au niveau des rues de Magnan Ouest et de Magnan Nord où actuellement 2 véhicules se croisent avec difficulté. Pour aménager convenablement ce carrefour, il est nécessaire d'acquérir un angle de terrain d'environ 2m^2 sur la parcelle riveraine cadastrée A913.
Le propriétaire a donné son accord au prix de 120 €/m^2 et à condition que les frais y compris la reprise de la clôture soient assumés par la commune.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Questions diverses

SEMOCTOM : M. Seigneur informe le conseil municipal que les containers obsolètes dédiés aux ordures ménagères seront prochainement remplacés par le SEMOCTOM. Un courrier sera adressé à l'ensemble des habitants de la commune précisant les containers concernés, les jours et les modalités de retrait. Ces containers seront munis d'une puce non activée. Par la suite, le SEMOCTOM pour des raisons de sécurité n'effectuera plus le ramassage des containers obsolètes.

Point relais : M. le maire informe que le point CAF/CPAM/CARSAT/MSA est un service de la plateforme des services publics situé à la mairie de Sainte Eulalie et destiné à tous les habitants de la communauté de communes du secteur de Saint Loubès. Il propose un service de proximité, un agent accueille, informe et accompagne les administrés dans leurs démarches administratives quotidiennes (accès au site internet de la CAF, calcul de l'allocation logement suite à un changement de situation ou pas, édition de documents, renseignements sur les aides et allocations diverses versées par la CAF, etc.). Les permanences sans rendez-vous ont lieu les lundis (journée) et les mardis, jeudis et vendredis (matin).

Mme Mazuque indique qu'elle a fait part de son souhait auprès de M. le maire, de voir le conseil municipal se positionner contre l'accueil des cirques avec des animaux. M. le maire répond qu'il a demandé à ce que l'on vérifie la légalité de cette décision avant de l'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal.

La séance est levée à 21h45.

Procès-verbal de la séance du 13 avril 2017 à 20h

L'an deux mille dix sept, le 13 avril, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du Conseil Municipal :
7 avril 2017

Etaient présents :
M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Courtazelles, Taudin, Laurisse, Da Costa adjoints – Mmes et MM. : Bonnamy, Desalos, Ornon, Quintal, Gratia, Deschamps, Barbin, Lavigne, Medevielle, Jolly, Pulcrano, Grenet, Mazuque, Magri, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Seigneur à M. Courtazelles, Mme Jauregui à Mme Taudin, M. Budis à Mme Magri, Mme Philippe à M. Gratia
Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, Mme Rouxel
Assistait à la séance : néant

Mme BONNAMY a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Décisions budgétaires : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016, et présentation du budget primitif 2017

Monsieur Laurisse, adjoint chargé des finances, présente les comptes et le projet de budget pour 2017, qui peuvent se résumer ainsi, la colonne budget 2016 indiquant le total du budget et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Section de Fonctionnement

	Budget primitif 2016	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017
Dépenses de gestion courante	2 840 905,15	2 597 934,69	2 900 486,12
Charges financières	90 730,00	89 979,56	83 925,26
Charges exceptionnelles	2000,00	95,85	2 000,00
Dépenses d'ordre	364 898,00	400 223,78	399 547,32
Total des dépenses	**3 298 533,15**	**3 088 233,88**	**3 385 958,70**
Recettes réelles de l'exercice	2 972 462,60	3 375 801,69	2 963 662,00
Recettes d'ordre	26 890,85	21 890,85	35 000,00
Résultat de fonctionnement reporté	299 179,70	299 179,70	387 296,70
Total des recettes	**3 298 533,15**	**3 696 872,24**	**3 385 958,70**

Section d'investissement

	Budget primitif 2016	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017
Restes à réaliser	157 679,51	550 012,02	550 012,02
Dépenses d'équipement	1 304 673,00	682 624,47	799 814,00
Dépenses financières	235 328,00	235 327,12	247 865,00
Dépenses d'ordre	23 330,85	64 785,10	35 000,00
Total des dépenses	**1 721 011,36**	**1 532 748,71**	**1 632 691,02**
Reste à réaliser		149 354,00	149 354,00
Recettes d'équipement	433 800,13	569 231,24	310 596,00
Recettes financières	586 844,59	297 007,69	426 733,29
Recettes d'ordre	366 338,00	128 929,53	399 547,32
Solde d'exécution positif reporté	334 028,64	334 028,64	346 460,41
Total des recettes	**1 721 011,36**	**1 478 551,10**	**1 632 691,02**

Monsieur Laurisse assure la présidence du conseil municipal pour le vote et comme le prévoit la loi, monsieur JAGUENAUD, maire, qui a assuré la gestion 2016 quitte la séance.

Le compte administratif de monsieur Jaguenaud, maire en 2016 est adopté à l'unanimité.
Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion de Monsieur le Receveur est identique au compte administratif et propose de l'approuver. Le compte de gestion de monsieur le Receveur est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2016

Après avoir approuvé le compte administratif, il doit être décidé d'affecter en section d'investissement, une partie du résultat de la section de fonctionnement, ce qui avait été prévu dans le budget de l'exercice 2016, comme suit : 1° couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé » : 221 341,66 €, et 2° le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 387 296,70 €.

Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

Budget primitif 2017, et subventions aux associations

Monsieur Laurisse indique que malgré les fortes contraintes budgétaires, les subventions aux associations ont été maintenues.

Associations	Budget 2017	Associations	Budget 2017
ARESC	510,00	CRE'ART	610,00 €
Anciens Combattants	480,00 €	Croix Rouge	350,00 €
Association piégeurs	300,00 €	Free rider club V.T.T.	640,00 €
490,00 €	364 898,00	400 223,78	399 547,32
Chœur des copains	190,00 €	Jeunes sapeurs pompiers	360,00 €
Club de pétanque	400,00 €	Joyeuse Sport	13 120,00 €
Club des amis du 3ème Age	520,00 €	Sélections sportives (athlétisme)	560,00 €
Comité des fêtes	1 040,00 €	La rue des jeux	210,00 €
Médaillés militaires	50,00 €	Les Archers	600,00 €
Nordic Vitalité	130,00 €	Musicum St Sulpicien	510,00 €
Patchwork	390,00 €	Parents d'élèves les p'tits	420,00 €
Prévention Routière	80,00 €	Secours Catholique	120,00 €
Restaurants du Cœur	120,00 €	Secours populaire	350,00 €
Saint Sulpice Loisirs	810,00 €	Société de chasse Saint Hubert	1 400,00 €
TOTAL Général : 26 000,00 €			

M. le maire rappelle que les locaux mis à disposition des associations, et l'ensemble des frais y compris d'entretien sont pris en charge par la commune.

Les membres du conseil municipal qui sont présidents des associations aidées par la commune ne prennent pas part aux votes concernant leur association.

Les subventions aux associations 2017 sont approuvées à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la contraction d'un prêt de 290,000 € pour financer les investissements 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017, exposé ci-dessus, de l'exercice.

Vote des taux d'imposition

Les taux de nos taxes sont inférieurs à ceux des autres communes. La commune n'a procédé à aucune suppression d'abattements. Les charges considérables imposées par l'Etat, et la baisse des dotations, ainsi que l'augmentation de 10 200 € de l'amende liée aux logements sociaux due à une modification de la loi (qui augmente le taux par logement manquant de 20 à 25%), nous amènent à procéder à une légère hausse des taux d'imposition de 2,6 %. Leur évolution serait donc la suivante :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	10,03 %	10,29 %
Taxe Foncière (bâti)	18,05 %	18,52 %
Taxe foncière (non bâti)	44,51 %	45,67 %

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Admissions en non-valeur

Un parent d'élève a omis de déclarer qu'il était bénéficiaire du RSA. Les factures de restauration scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire ont donc été émises normalement pour un montant de 97,50 €. Un second parent d'élève a omis de déclarer son déménagement à compter du 15 août 2016. Les factures ont également été émises normalement pour un montant de 10,30 €. Ces factures respectives ayant été émises lors de l'exercice précédent, nous devons les admettre en non-valeur. **Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité**.

Demande de subvention au titre du FDAEC

Les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) ont été votées par le Conseil Départemental, le montant de l'attribution pour notre commune est de 20 596,00 € en 2017. Cette dotation permet de financer des travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est proposé de retenir le projets de voirie suivant : sécurisation et création de trottoirs avenue Lagraula pour le versement de cette attribution**. Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité**.

Achat des parcelles A438 et A441

Les consorts BARRAUD, propriétaires d'un terrain cadastré A 438 et A 441, au lieu-dit « gourdin » d'une superficie de 9 990 m², sont venus à la rencontre de M. le maire pour proposer de le vendre à la commune. Ces parcelles sont classées en zone NC. Les consorts BARRAUD se proposent de vendre à la commune ces parcelles au prix de 1€/m², plus les frais. M. le maire propose d'accepter la proposition des consorts BARRAUD et de faire l'acquisition de ces parcelles pour constituer une réserve foncière communale. **Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité**.

Achat de la parcelle A437

L'accès aux parcelles A438 et A441, se fait via une servitude de passage sur la parcelle A437 d'une contenance de 515 m². Les propriétaires de la parcelle sur laquelle repose cette servitude, M. et Mme PLANTEY ont proposé de vendre celle-ci à la commune au prix de 1€/m², plus les frais. **Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité**.

Achat des parcelles A892 et A894

Le représentant de la société SISYPHE, M. PLANTEY a proposé de vendre à la commune les parcelles A892 (59a06ca) et A894 (3a26ca) soit 6232 m², jouxtant la station d'épuration au prix de 1€/m², plus les frais. **Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité**.

Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet à 25/35ème à 20/35ème

Un agent du service entretien des bâtiments a demandé une réduction de son temps de travail de 25/35ème à 20/35ème. Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable. **Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité**.

Création d'un poste d'éducateur sportif

Suite à la réussite du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives par un des agents communaux, il convient d'ouvrir un poste d'éducateur sportif à 33/35ème. Les postes d'éducateur sportif étant aidés financièrement par le Département de la Gironde, une demande sera adressée. **Le conseil municipal approuve ces propositions, à l'unanimité**.

Questions diverses

Assurance collectivité locale : L'actuel contrat arrive à échéance, après comparaison entre AXA et Groupama, il est proposé de retenir la société Groupama, qui offre une meilleure couverture, pour un prix de13 926 € TTC/an.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix.

Interdiction des cirques avec animaux sauvages : M. le maire expose qu'il a été saisie d'une demande pour proposer au conseil municipal de délibérer contre la venue des cirques avec des animaux sauvages.
Il explique que le conseil municipal n'a pas compétence pour délibérer, mais qui lui est possible de prendre un arrêté municipal concernant les cirques avec animaux sauvages qui ne respectent pas les conditions de sécurité et de salubrité publiques.
Après discussion, le conseil municipal demande à l'unanimité à M. le maire de prendre un arrêté contre ces cirques.

Projet proposé par Clairsienne, rue de la Gare : M. le maire présente l'esquisse remise par la société HLM Clairsienne. Il y aura 2 petits immeubles alignés sur la rue. Une allée piétonne permettra aux résidents de se rendre dans le bourg. Le local poubelles, validé par le Semoctom, sera installé à l'intérieur de l'immeuble. Les jardins seront équipés d'un abri de jardin et les clôtures au Sud seront occultantes.

La séance est levée à 22h10

Procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 à 20 h

L'an deux mille dix sept, le 18 mai, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du conseil municipal :
12 mai 2017

Etaient présents :
M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Courtazelles, Seigneur, Taudin, Jauregui, Laurisse, adjoints – Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Quintal, Philippe, Gratia, Deschamps, Barbin, Lavigne, Medevielle, Jolly, Pulcrano, Budis, Mazuque, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents ayant donné pouvoir : M. Grenet à M. Pulcrano, M. Desalos à M. Lavigne, Mme Magri à M. Budis
Absents excusés : M. Poncelet, Mme Da Costa, M. Lambert, Mme Meudan, Mme Rouxel
Assistait à la séance : néant

Mme Philippe a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, Mme Mazuque demande que son intervention soit mentionnée, il est approuvé à l'unanimité.

M. le maire demande à l'assemblée la permission d'ajouter à l'ordre du jour la correction des erreurs matérielles introduites par l'architecte dans le marché de mise en conformité accessibilité de la mairie demandée par M. Paties pour pouvoir régler les entreprises.

Prime annuelle

Une prime annuelle est versée au personnel de la commune depuis les années 1970. Celle-ci, intégrée dans le budget de la commune, est d'un montant unique pour tous les employés quel que soit le grade, et, est versée, après décision du maire, au prorata temporis de la présence des agents. Il est proposé au conseil municipal de majorer de 1 % le montant versé en 2016 soit de passer de 1048,97 € à 1059,46 € pour les agents à temps complet. Cette prime est versée en 2 fois, en juin et en novembre.
Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Création d'un poste de technicien à temps complet

Afin de pouvoir continuer à faire évoluer la carrière d'un agent communal, il est nécessaire de créer un poste de technicien, catégorie B, à 35/35ème. M. le maire précise que l'agent conservera ses missions actuelles. M. Seigneur et M. Courtazelles déclarent que c'est un agent sérieux et assidu. M. Pulcrano indique qu'il prodigue régulièrement des conseils à ses collègues de la communauté de communes.
Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

Achat de parcelles à la SAFER et utilisation

La SAFER Aquitaine Atlantique, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, est un organisme public dont la mission est de protéger et de promouvoir le monde rural, par la gestion de terrains agricoles et la protection de l'environnement, des paysages et des ressources naturelles.
La SAFER Aquitaine Atlantique a informé la commune de la vente des parcelles cadastrées suivantes à un non agriculteur : E 431 de 935m^2, E432 de 355m^2, E433 de 2965m^2, E434 de 1245m^2, E 436 de 2 765m^2 d'une contenance totale de 8265m^2 et les parcelles cadastrées : E 438 de 3110m^2, E439 de 3245m^2, E440 de 1850m^2 d'une contenance totale de 8205m^2, afin que la commune puisse en faire l'acquisition pour ensuite les louer au centre équestre de Cameyrac situé à proximité.
Le premier ensemble foncier de 8265 m^2 est estimé 4 900€ frais de la SAFER inclus et hors frais de notaire. Le second ensemble foncier de 8205m^2 est estimé 4 906€ frais de la SAFER inclus et hors frais de notaire. Si suite à la préemption en révision de prix, si la vente n'aboutit pas, le remboursement des frais de dossier à la SAFER devra être pris en charge. Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve ces propositions, à l'unanimité et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Rétrocession de parcelles par le Département de la Gironde

Le Département de la Gironde nous a écrit pour nous faire part de son souhait de nous céder gracieusement les parcelles suivantes : B1531 de 23m^2, B1521 de 4m^2 situées avenue Lagraula, A735 de 137m, A738 de 115m^2 et A742 de 129m^2 situées rue de Magnan Nord et B2319 de 1590m^2 située route de Bordeaux pour un euro symbolique. La vente sera réalisée par un acte administratif. Le Département demande que la commune assure la désinstallation de la clôture sur la parcelle A735.

Le conseil municipal approuve ces propositions, à l'unanimité et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération relative à l'actualisation des indemnités des élus

Les taux des indemnités de fonction applicables au maire et aux adjoints sont ceux définis par les articles L. 2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 2002-276 du 27 février 2002 article 80-III). Pour une commune entre 3500 et 9999 habitants, le taux maximal des indemnités en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 % pour le maire, et 22 % pour un adjoint. Les indemnités versées depuis 2014 correspondent à 23,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le maire (894,12€) et à 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour un adjoint (696,72 €). Celui-ci a évolué au 1er janvier 2017 de l'indice 1015 à l'indice 1022 et a déjà été pris en compte dans le montant des indemnités

versées, il convient néanmoins de délibérer pour préciser qu'elles sont calculées à partir de l'indice brut terminal de la fonction publique et que cette actualisation est administrativement rétroactive à compter de cette date.

Avec effet au 01/01/2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints est fixé comme suit :

- **maire :** 23,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **adjoint** (du 1er au 7ème) : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice brut terminal de la fonction publique. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Le conseil municipal approuve ces propositions, à l'unanimité et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Tarifs des séjours de l'ASLH et du SMILE

Comme chaque année, les centres de loisirs et le SMILE organisent des séjours pendant les vacances scolaires, il convient de déterminer les participations des familles aux séjours. Le SMILE envisage d'emmener les jeunes à Bombannes. Le coût est de 6 746 € pour 24 enfants et 2 animateurs. Les recettes sont estimées à 400 € par le Département, 3 246 € par la commune, 400 € de la CAF et 2 700 € des familles. Il est proposé les tarifs suivants, avec application du quotient familial :

	Tarifs de base 2015	Tarifs de base	Quotient familial	
			Minimum	Maximum
ALSH				
Séjour de 3 jours	néant	100 €	60 €	120 €
Séjour de 4 jours	néant	240 €	120 €	288 €
Séjour de 5 jours	300 €	300 €	150 €	360 €
SMILE				
Séjour de 5 jours au centre UCPA de Bombannes	néant	250 €	150 €	300 €

Le conseil municipal approuve ces propositions, à l'unanimité et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Marché fractionné de travaux divers de voirie et d'assainissement pluvial sur le territoire communal

Un marché fractionné à bons de commande a été lancé pour réaliser des travaux divers de voirie et d'assainissement pluvial sur le territoire communal. 6 offres ont été reçues. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise Colas Sud-Ouest pour un montant de 148 399,44 € TTC. **Le conseil municipal a pris connaissance à l'unanimité de l'attribution du marché fractionné et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

Décision modificative budgétaire

M. Laurisse explique qu'il est nécessaire de procéder à la demande du percepteur aux modifications des écritures suivantes, en ce qui concerne les dépenses de révision du PLU, celles-ci doivent être mises en dépenses d'investissement, ce que nous avons fait en 2017. M. Paties demande de compléter l'annulation en section de fonctionnement en neutralisant les mandats antérieurs d'un montant de 25 700 € en recettes (article 773), et en inscrivant en dépenses de fonctionnement les pénalités supplémentaires liées à l'article 55 de la loi SRU. Pour équilibrer les dépenses de fonctionnement, il est proposé de le faire sur les charges de personnel, compte tenu des absences.

Section de fonctionnement :

Dépenses,

- art. 739115 prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU : 10 179 €,
- art. 6411 Rémunérations de personnel titulaire : 15 521 €.

Total 25 700 €

Recettes,

- art. 773 mandats annulés sur exercice antérieur : 25 700 €.

Total 25 700 €

Le conseil municipal approuve ces propositions, à l'unanimité et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Marché mise en conformité accessibilité de la mairie

M. le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter des précisions au CCAP et corriger des erreurs matérielles de l'architecte dans le marché de travaux de mise en conformité accessibilité de la mairie. Pour cela, Il est nécessaire de corriger les montants du marché initial et d'inclure ces sommes dans les avenants corrigés présentés en conseil municipal du 28 juillet 2016 et de corriger les avenants présentés lors du conseil municipal du 9 février 2017, les erreurs matérielles ayant été reportées dans ceux-ci, comme suit :

N°	Intitulé du lot	Entreprises	Montant Offre € H.T.	Montant des offres corrigées	Avenants CM 28/07/16	Avenants CM 09/02/17	Avenants corrigés Et moins value € H.T.	Nouveaux montants du marché corrigé € H.T.
6	Menuiseries intérieures	Brunet	23 500,91	23 591	- 4 010	665		20 246
7	Avenants	Frapier	18 506,26	18 360,66		2 622,86	2 768,46	21 129,12
8	Plomberie sanitaire CVC	EPL	16 318,00	15 468		1 170	1 338	16 806

Le montant global du marché corrigé est de 291 335,62 € HT, y compris l'ensemble des avenants d'un montant total de 8 011,16 € HT**. Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité** et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer les avenants corrigés et à prolonger la durée initiale du marché. Il précise que le mois M0 auquel fait référence le CCAP est le mois qui précède la signature du marché et que l'index de référence en matière de révision des prix, non indiqué dans le CCAP est l'indice BT01 pour l'ensemble des lots.

Avenants au marché de travaux mise en conformité accessibilité de la mairie

Pour confier à une autre entreprise du marché, l'éclairage du cheminement piéton répondant aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il convient de passer un avenant négatif d'un montant de 5 958,94 € HT au lot gros-œuvre et un avenant positif au lot électricité de 3 375,46 € HT comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprises	Marché	Avenant n°1	Marché	Avenant n°2	Marché
1	Gros-Œuvre	MAB SO	128 000,00	1 463,50	129 463,50	- 5 958,94	123 504,56
7	Electricité CFA CFO	Frappier	18 360,66	2 768,46	21 129,12	3 375,46	24 504,58

Le marché total passe de 291 335,62 HT à 288 752,14 € HT, et est donc en diminution. **Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.**

et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et autorise M. le maire à signer les avenants proposés ci-dessus.

Questions diverses

M. le maire rappelle que le rassemblement des St Sulpice de France a lieu ce week-end. Les représentants de 17 communes sont attendus, soit environ 300 convives.

La séance est levée à 21 h

Résultats de l'élection présidentielle 2017

Résultats premier tour

M. Emmanuel MACRON
687 voix (24,72 %)
M. François FILLON
597 voix (21,48 %)
Mme Marine LE PEN
570 voix (20,51 %)
M. Jean-Luc MÉLENCHON
469 voix (16,88 %)
M. Benoît HAMON
180 voix (6,48 %)
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
118 voix (4,25 %)
M. Jean LASSALLE
61 voix (2,20 %)
M. Philippe POUTOU
54 voix (1,94 %)
M. François ASSELINEAU
28 voix (1,01 %)
Mme Nathalie ARTHAUD
9 voix (0,32 %)
M. Jacques CHEMINADE
6 voix (0,22 %)

Nombre d'Inscrits : 3 525
Nombre de Votants : 2 843
Taux de Participation : 80,65 %
Votes Blancs : 1,55 % des votes exprimés
Nuls : 0,70 % des votes exprimés

Résultats second tour

M. Emmanuel MACRON
1 634 voix (67,49 %)

Mme Marine LE PEN
787 voix (32,51 %)

Nombre d'Inscrits : 3 531
Nombre de Votants : 2 760
Taux de Participation : 78,16 %
Votes Blancs : 9,02 % des votes exprimés
Nuls : 3,26 % des votes exprimés

▶ Prochain numéro le 20 octobre 2017

Dépôt des articles **avant le 20 septembre 2017** par mail à
mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou **ghislaine.jauregui@gmail.com**
sous format .doc et photos jpg haute définition.
Merci de respecter cette date. Dans le cas contraire, les articles ne seront pas diffusés.

Initial

Experts de la location & entretien d'articles textiles et d'hygiène

- Vêtements et linge professionnels
- Équipements en hygiène sanitaire
- Tapis anti-salissures
- Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac

www.initial-services.fr

FIBRE CITOYENNE

Un expert pour le nettoyage de vos vitres

DEMAY Christophe 06.10.86.83.96
Saint-Sulpice et Cameyrac chrdemay@wanadoo.fr

SAINT SULPICE CONSTRUCTIONS
S.S.C.
Entreprise de Maçonnerie

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12

ATPS SURÉLÉVATION

Mettez de l'Espace dans votre Maison

Plus d'Espace !
Plus de Confort !

Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Fileur
33750 Beychac et Cailleau

05.56.30.83.97
www.atps-surelevation.fr

Beychac et Cailleau

ATPB

CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97

Transcom voyages

ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - 🖷 : 05.56.72.88.57
✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr
Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

NOUVEAU
OUVERT TOUS LES LUNDIS DE 10H à 18H
Avec ou Sans Rendez-vous

Coiffure Brigitte G. Coiffure Mixte

05 56 30 88 50
07 68 64 18 48

Horaires d'ouverture : Mardi au Jeudi 9h - 12h / 14h - 19h
Vendredi 9h - 19h
Samedi 8h - 17h

11 Place Maucaillou - 33450 Saint Sulpice et Cameyrac

ARDM

GALA DE DANSE
SAMEDI 24 JUIN – 20H30
Salle des Fêtes
Sur scène, avec un son & lumières de professionnels et des costumes pailletés, les élèves vous feront le show !

L'Association ARDM (Association Rythmes du Monde) propose des cours de **DANSE MODERNE** et de FITNESS, tous les mercredis après-midi de 14h00 à 21h00 à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac. Des cours qui sont ouverts à tous, **QUEL QUE SOIT VOTRE NIVEAU**, pour les enfants à partir de 4 ans, les ados et les adultes !

INSCRIPTIONS tout au long de l'année ! Zumba & Piloxing, possibilité de payer au cours.

En plus de nos cours habituels, pour enfants, ados et adultes de **DANSE MODERNE** et ZUMBA fitness

Cette année, toujours au plus près des tendances, nous proposons aux ados et adultes, un nouveau cours de PILOXING . Cours star du fitness, importé des États-Unis, il ne rassemble pas moins de trois sports en un. Combinaison de boxe, danse et Pilates, il vous défoule tout en sculptant votre corps à travers des séquences variées et fun.

Des stages de ZUMBA et PILOXING ouverts à tous, sont proposés pendant les vacances scolaires, l'occasion de venir s'éclater et se dépenser dans la joie et la bonne humeur, même pendant les vacances !

Pour plus d'infos, consultez notre site internet : ardm-danse.fr
Et n'hésitez pas à nous contacter : contact.ardm@gmail.com

ARDM association rythmes du monde

Souffle Harmonie Santé

Cela fait bientôt six mois (depuis décembre 2016) que l'association « Souffle Harmonie Santé », par le biais de son enseignant Christian Regny, donne des cours de Qi Gong à Saint Sulpice et Cameyrac le samedi matin de 10h à 11h30 au 1er étage de l'ancienne bibliothèque (face au Super U) avec succès.
Toute personne intéressée peut venir découvrir les bienfaits d'une méthode de santé millénaire, basée sur un travail articulaire, énergétique associé à la respiration, tout en décontraction musculaire pour une meilleure vitalité corporelle.
Les mouvements, adaptés à un travail sur la souplesse du corps, un massage des organes internes, favorisent une meilleure gestion des émotions, du stress et assurent un bien-être physique et psychique.
Christian Regny (06 13 43 20 48), enseignant en Qi Gong, diplômé de la FFAEMC (Fédération française des Arts Energétiques Martiaux Chinois), est membre du bureau du Comité régional Nouvelle Aquitaine de cette Fédération. Il est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Musicum de Saint Sulpice

Madame Maryse Brun a le plaisir de vous communiquer que Clément Emeillant, 14 ans, après 10 ans de travail assidu, s'est présenté, sous sa conduite aux « prodiges de la musique » à Paris et a été sélectionné pour passer à cette émission le samedi 23 juin 2018, en qualité de pianiste. Félicitons-le !
Concernant son concert annuel du 27 mai, Maryse remercie la municipalité pour le prêt de la salle et de la sono.
Enfin, elle fait appel pour la saison 2017/2018 aux enfants, adultes intéressés tant pour le piano, l'accordéon, la guitare, la harpe celtique que pour la chorale : chants, variétés, lyrique...
Se faire inscrire au 06 68 85 40 20

Patchwork

▲ Les dames au travail !

Notre année Patch 2016-2017 se termine déjà !... Nous ne l'avons pas vu passer ... Le moment est presque venu d'en faire un bilan ...
Chaque mardi soir et vendredi après-midi (sauf pendant les vacances scolaires), nous nous sommes donc retrouvées autour de nos ouvrages du moment pour échanger, partager, nous conforter, apprivoiser d'autres techniques tout en avançant nos projets en cours et passer du bon temps...

Ces projets ont été nombreux et divers, laissés au choix de chacune de nous. Dans notre association, aucune obligation, chacune fait son choix selon ses goûts et le temps dont elle dispose entre les défis, challenges, stages qui l'inspirent et ne manquent pas de se présenter.

▲ Croix rouges

Il a donc été possible cette année de participer à quelques défis ou challenges organisés par le monde du textile et du patchwork. C'est ainsi que nous avons répondu :

- En décembre, à celui de France Patchwork visant à exprimer l'importance de la survie des abeilles pour la nature et pour l'homme,
- En janvier, à celui des « Ateliers du fil » de Bouliac sur le thème de « Bienvenue à l'école »,
- Tout le long de l'année, à celui des croix rouges initié par l'américaine Jeanne Hewell-Chambers. Il s'agissait de participer à un quilt mémoire, hommage permettant de réunir mondialement 70 273 blocs, c'est à dire le nombre de personnes de tous âges (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées) que les nazis allemands ont exterminés à cause de leur handicap physique ou mental et ceci du mois de janvier 1940 à août 1941, c'est à dire en 20 mois seulement !... Les amies de Créart ont également participé.
- Celui du temps qui passe ... rendant hommage à la femme ...

Le stage Mechwork nous a beaucoup intéressé et nous attendons avec une certaine impatience celui du quilting machine !

Et tout au long de l'année, un travail avec des gabarits rigides, un autre sur les différentes techniques pour réaliser des hexagones.

Assurément, le monde du patchwork, du fil et du textile est un monde qui permet de belles rencontres et aventures !

▲ Défi Bienvenue à l'école

Famille en Fête

CONTINUE SON CIRQUE

SUR BEYCHAC & CAILLEAU ET YVRAC

Pôle petite enfance galipette

Beychac et Caillau
Montussan - St Sulpice et Cameyrac

R·A·M Yvrac

Animations et Spectacles

Gratuits

Exposition d'œuvres d'Isabelle Bailly et de Myriam Bourianne

DU 24 AU 30 JUIN 2017

Réservations fortement conseillées (places limitées)

Pour le confort de chacun, spectacles et animations commenceront à l'heure
En cas de pluie, les spectacles seront maintenus et se joueront en salle sur site

Retrouvez tout le programme sur : www.poleenfancegalipette.fr

Le printemps arrive !

Le printemps vient d'arriver, la saison de la tonte et du désherbage se précise. A partir de cette année les désherbants traditionnels sont interdits pour les collectivités à l'exception des cimetières et du stade. Pour les particuliers, l'échéance est 2018/2019.

Pour nous, c'est un peu le casse-tête chinois car il faut adapter nos pratiques. Ne soyez donc pas surpris si de l'herbe pousse sur nos espaces publics. Vous avez peut être constaté que nous avons modifié notre fleurissement et remplacé nos fleurs traditionnelles par des rampantes et des graminées moins gourmandes en eau ; nous allons continuer à modifier nos comportements.

Concernant l'utilisation des désherbants, il est formellement interdit de désherber à moins de 5 mètres d'un fossé et même sur les fossés comme on le voit sur notre commune, avec des conséquences néfastes sur les nappes phréatiques et la vie des petits animaux et batraciens.

Le changement des poubelles non conformes s'est très bien passé. Pour celles et ceux qui auraient oublié, le SEMOCTOM est à votre écoute au 05 57 34 53 20.

Merci de rentrer vos poubelles (tri sélectif ou ordures ménagères) après le ramassage.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

- **Lundi 3 juillet 2017**
- **Lundi 7 août 2017**
- **Lundi 4 septembre 2017**
- **Lundi 2 octobre 2017**
- **Lundi 6 novembre 2017**

Merci de respecter les jours de passage et de mettre devant vos portes uniquement les matériaux autorisés (voir BM n°116 d'octobre 2016).

Les autres matériaux ne seront plus ramassés.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

05 jan. : Louka Joël Yannick MADÉ
06 jan. : Robin MARTIN FERNANDEZ
11 jan. : Louisa FUSTER de VEDRINES
20 jan. : Sanélé FAKAILO ALMEIDA da COSTA
20 jan. : Enzo BRINGUET
08 fév. : Elsa BONNEFON
20 fév. : Nolan Pascal DUCHESNE
21 fév. : Ryan BENONI
08 mars : Chloé BOYER
10 mars : Mayronn Enoha Edinson Raoul COTREBIL DAGNET
23 mars : Jade Lola RUMEAU
02 avril : Emma Mame-Diarra RICHARD
14 avril : Thomas Raphaël Angély Joël Pierre VIROT
21 avril : Ryan Benacer CHAARANE
21 avril : Adrien BOURDA
05 mai : Ménorah Emmanuel N'DOUMI
07 mai : Leandro Pascal Alain DELACHARLERIE
11 mai : Mathilde Louise CHABANEAU
15 mai : Timéo Armand Jean GRILLET
19 mai : Julian Yannick Gabriel BLONDEL

DÉCÈS

06 jan. : Henriette Francine TALEYRAND veuve RIBOT
14 jan. : Danièle Madeleine MARSACQ veuve BOSSUET
20 jan. : Jacqueline Andrée LOS ARCOS veuve VARAS
22 jan. : Danielle Josette ANGELOT veuve BAUDET
14 fév. : Claude Joseph BIELLE
28 fév. : Paul Gaston ROCHER
04 mars : Alain Marc ETOURNEAUD
09 mars : Christian Robert Jean TRICHEREAU
12 mars : Manuel MOSCARDO CARRASCO
01 avril : Laurent PAPAYANNI
18 avril : Marguerite Elise Clémence DELMAS veuve SALY
25 avril : Denise Marie DUMARTIN veuve GRAVIER
02 mai : Philippe Alain MILLEPIED
08 mai : Josiane Andrée Jeannine DUMONT
14 mai : Jacky DUGA
18 mai : Georges Alexandre FRANÇOIS

MARIAGES

21 jan. : Thi Van NGUYEN et Gautier Romain AMATO
07 avril : Alexandra Julienne Monique LACOMBE et Thomas Frédéric Bernard Jean-Pierre MAGIMEL
08 avril : Sabrina Marjorie Jocelyne CALONNE et Vincent Jean-Marc VENDEVILLE
06 mai : Monique Françoise Gabrielle GARENNE et Marc Pierre Emile TUSSAC

AGENDA

JUIN

Dimanches 11 et 18
Elections législatives

Samedi 17
La fête des copains,
stade 15h30 à 18h30
Bric à Brac du Foot, *stade 7h/18h*

Samedi 24
ARDM (Danse moderne), Gala de fin d'année, *salle de fêtes 20h*

JUIN/JUILLET

Vendredi 30 juin, Samedi 1er et Dimanche 2 juillet
Fête locale de Saint Sulpice et Cameyrac, *cour de la bibliothèque (voir le programme page 15)*

SEPTEMBRE

Samedi 9
Forum des associations, *Cour de l'ancienne cantine scolaire 8h/13h*

Vendredi 15
Soirée Théâtre St Germain - Saint Sulpice Loisirs, *salle des fêtes 20h30 - Entrée 6 € - gratuit - de 12 ans*

Vendredi 22
Expo sur le thème « photos animalières » Vernissage,
parc de la mairie 18h30

Samedi 23 et Dimanche 24
Expo photos, *salons de la mairie 10/12h et 15h/18h*

Lundi 25 à jeudi 28
Bourse aux vêtements Automne/Hiver, *grande salle des fêtes*

OCTOBRE

Vendredi 13
Concert du CCAS,
église Saint Rock 20h30

Dimanche 15
11e Bric à Brac aux jouets Saint Sulpice Loisirs,
salle des sports 8h/18h

Samedi 21
Spectacle cabaret transformiste,
salle des fêtes 20h30
Entrée 20 € tarif unique

NOVEMBRE

Samedi 4
Concert le Chœur des Copains,
salle des fêtes 20h30

Dimanche 5
Loto du CCAS, *salle des fêtes 14h30*

Dimanche 19
Loto Saint Sulpice Loisirs,
salle des fêtes 14h30

Planning des messes dimanches et fêtes Secteur Pastoral de Saint-Loubès

Du 17 juin au 2 septembre 2017

Samedi 17 juin
Yvrac, 18h30 - PPM
Dimanche 18 juin
Saint Loubès, 10h30 - PJS/MDF
Samedi 24 juin
Communion
Saint Loubès, 18h30 - PJS
Dimanche 25 juin
Communion
Saint Loubès, 10h30 - PJS
Samedi 1er juillet
Sainte Eulalie, 18h30 - PPM
Samedi 8 juillet
Beychac, 18h30 - PPM
Samedi 15 juillet
Saint Sulpice, 18h30 - PPM
Samedi 22 juillet
Montussan, 18h30 - PPM
Samedi 29 juillet
Saint Sulpice, 18h30 - PPM
Samedi 5 août
Cailleau, 18h30 - PJS
Samedi 12 août
Izon, 18h30 - PJS
Mardi 15 août
Assomption
Yvrac, 10h30 - PPM
Saint Loubès, 10h30 - PJS
Samedi 19 août
Sainte Eulalie, 18h30 - PJS
Samedi 26 août
Saint Sulpice, 18h30 - PJS
Samedi 2 septembre
Beychac, 18h30 - PPM

Messe à Saint-Loubès tous les dimanches à 10h30 sauf Juillet Août
Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès. – 05 56 20 41 30
sp.stloubes@orange.fr
Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h
Juillet et Août : mardi et samedi de 10h à 12h
Pour un baptême : inscriptions 3 mois à l'avance.
Pour un mariage : inscriptions 6 mois à l'avance
PJS : Père Justin Singha 06 99 93 35 92
PPM : Père Paul Mounicoux 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65
Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous venons de vivre un temps fort avec les élections présidentielles. Vont suivre, d'ici quelques jours les élections législatives. L'essentiel est d'engagement de tous par votre vote.

Bravo aux électeurs de notre commune qui se sont déplacés en nombre dans les bureaux de vote avec près de 85% de taux de participation.

Peut-être avez vous été étonné de ne voir aucun élu de la liste U.A.D participer à la tenue d'un des 4 bureaux de vote. Bien que trois d'entre nous ayons été volontaires pour le 1er ou le 2ème tour, notre candidature n'a pas été retenue par Monsieur le Maire. Des élus majoritaires également n'ont pu participer à ces journées civiques et citoyennes, au double motif qu'il y avait suffisamment d'élus disponibles, mais surtout, conformément à la loi, il a été tenu compte de l'ordre du tableau. Pour notre part, figurant de la 23ème à la 27ème position, nous avions peu de chances de vous rencontrer.

A ce stade du raisonnement, nous ne pouvons nous empêcher de faire le comparatif suivant :

Au cours du mois d'avril, s'est déroulée une opération de distribution de nouveaux containers d'ordures ménagères. Cette opération a été initiée par le syndicat SEMOCTOM, syndicat des ordures ménagères, qui avait choisi la voie de la distribution des publicités, via La Poste, pour avertir la population. De fait, et pour diverses raisons, la population n'a pu être informée dans sa globalité. A notre demande, une information par voie de presse a permis de combler en partie cette lacune.

L'adjoint en charge de l'environnement, et vice-président du SEMOCTOM, a tout naturellement demandé aux élus du conseil municipal, de se porter volontaire pour encadrer cette distribution sur 6 jours.

Madame Mazuque et Messieurs Grenet et Pulcrano se sont attelés à cette tâche, les 10, 12, 14 et 22 avril . A nos yeux, cette action rentrait dans le cadre normal des relations et du rôle que les élus doivent tenir vis à vis de leurs administrés. Une dizaine d'élus de la liste majoritaire ont répondu à cet appel.

Il est vrai qu'il y a une différence entre distribuer des containers d'ordures ménagères et tenir des bureaux de vote. Oui mais voilà, quand on est élu il faut savoir mettre les mains dans le cambouis en toutes circonstances.

La période estivale va pointer le bout de son nez. Tout le monde n'a pas la chance et surtout la possibilité de partir en vacances. Toutefois, nous souhaitons que cette période tant attendue soit douce et heureuse pour vous tous.

Cordialement à vous.

Claude PULCRANO

Martine MAZUQUE

Jean-Paul GRENET

Sandra MAGRI

Robert BUDIS

ENTREPRISE AGRÉÉE
LE VOEU DU DERNIER ADIEU
PREVOYANCE OBSÈQUES

POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN
RN 89 - sortie n°3
05 56 72 92 89

20 ANS D'EXPÉRIENCE
PRÉSENT SUR TOUT LE SUD-OUEST

DEPUIS 1992
JM TROUNDAY & Fils

MENUISERIE CHARPENTE SURÉLÉVATION

Ameublement
Escalier/Porte
Agencement
Construction/Rénovation
Scierie

J.M Trounday & Fils
69 route de la Landotte Z.A - 33450 IZON
j-marc.trounday@wanadoo.fr
www.jmtrounday-et-fils.fr

06 08 32 22 23

U location

Réservation en ligne sur : location-u.com/superu-saintsulpice

Tél. : 05 57 34 51 01

courses U .com

U BILLETTERIE SPECTACLES

U location

pour célébrer | pour goûter | pour s'amuser

Machine à barbe à papa

31€

par jour

Percolateur

23€

par jour

NOUVEAU

COFFRETS & CARTES CADEAUX

CHEZ U,
QUESTION CADEAUX,
ON EN CONNAÎT PLUS
QU'UN RAYON.

U LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS
magasins-u.com

U DRIVE coursesu.com

MES COURSES PRÉPARÉES GRATUITEMENT

U DRIVE coursesu.com

SANS MINIMUM DE COMMANDE

U DRIVE coursesu.com

TOUJOURS AU MÊME PRIX QU'EN MAGASIN*

*Hors offres promotionnelles magasin

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

30 Commerces et Services
St Sulpice et Cameyrac
L'Esprit Maucaillou

SUDAL 05 56 63 19 63 - Label Imprim'Vert